

# L'Avenir Ensemble

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## Politique touristique : La Communauté de Communes avance

Notre territoire a la chance de bénéficier d'une économie diversifiée. Le tourisme contribue fortement à cet état de fait comme à notre prospérité collective. L'objectif de la Communauté de Communes est de renforcer l'offre touristique sur notre territoire pour rendre celui-ci plus attractif. Pour cela, le premier outil est de faire vivre un office de tourisme intercommunal dont la mission est de faire connaître notre potentiel et d'accueillir celles et ceux qui viennent nous visiter.

### En quelques chiffres...

- 185 000 nuitées enregistrées annuellement sur le territoire
- 100 000 connexions sur le site de l'Office de Tourisme Intercommunal
- 53 restaurants
- 13 hôtels
- 4 campings : Molsheim, Still, Gresswiller et Oberhaslach



## La Communauté de Communes bouge, la Communauté de Communes évolue

### Grande Enquête 0-25 ans

Afin d'appréhender au plus près les attentes et les besoins locaux des enfants, des jeunes et de leur familles, la Communauté de Communes lance au premier trimestre 2025 une consultation. L'objectif est de recueillir l'avis des parents, des jeunes adultes, des adolescents ainsi que des responsables des structures d'accueil.

N'hésitez pas à donner votre avis avant le 30 avril 2025 en scannant ce QRCode :



### Bornes de recharge pour véhicules électriques

A ce jour, la Communauté de Communes a installé 21 bornes de recharge pour véhicules électriques. Depuis le 1er janvier 2025, les tarifs des bornes de recharge ont évolué. Le prix de la charge s'élève à 0,38€ par kWh et celui du temps de branchement sans énergie délivrée étant fixé à 0,40€/15 minutes\*

\* Voir détails sur site internet.

### En bref

- **Nouvelle piscine intercommunale** : la demande de permis de construire a été déposée, les appels d'offres pour les travaux vont être lancés. Le chantier devrait démarrer en milieu d'année.
- Le cap des **1000 emplois** installés sur la zone Activeum (Altorf/Dachstein) a été franchi en 2024. Plusieurs entreprises sont encore actuellement en discussion avec notre intercommunalité. Leur installation permettrait de renforcer et de diversifier notre économie grâce à laquelle nous bénéficions d'un des taux de chômage parmi les plus faibles de France.
- **Energie 18** : les communes et notre intercommunalité gèrent plus de 199 bâtiments. La Communauté de Communes vient de lancer un marché pour auditer la performance énergétique de tous ces bâtiments. L'objectif à terme est de consommer moins pour polluer moins.

### Dates à retenir

**Marathon du Vignoble d'Alsace** : 21 & 22 juin 2025  
**Fou de Trucks Festival - Gresswiller** : 27 juin 2025  
**Tour-Vélo** : 21 septembre 2025  
**Marché Nocturne Producteurs & Artisans - Dachstein** : 18 octobre 2025



## EDITO

Nous savons tous que l'eau est un enjeu majeur. Nous avons fait en la matière des choix clairs.

- Le premier choix repose sur la volonté forte de garder une gestion publique de l'eau.
- Le deuxième choix est d'avoir unifié la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle des 41 000 habitants de notre intercommunalité.
- Le troisième choix est de rester propriétaire de nos réseaux, mais d'en confier l'exploitation au SDEA.
- Le quatrième choix est de conserver une situation financière saine pour les budgets eau et assainissement qui ne supportent aucune dette.

Au premier janvier, les villages de Niederhaslach et d'Oberhaslach que nous desservions déjà en eau ont été rattachés à la Communauté de Communes pour l'assainissement.

Cette opération est symbolique, car elle marque la dernière étape de 20 ans de travail pour arriver à faire d'un souhait, une réalité : celle de l'unification.

Cette situation nous permet désormais de nous projeter vers de nouveaux enjeux :

- La préservation de la ressource en eau
- L'amélioration du rendement de nos réseaux
- L'infiltration des eaux pluviales

A force de volonté, nous avons beaucoup avancé et nous continuerons à le faire dans les années à venir.

**Laurent Furst, président**

## Gros Plan sur la Communauté de Communes



**COMMUNES**  
18



**D'EST EN OUEST**  
27,5 km



**POPULATION**  
41 432



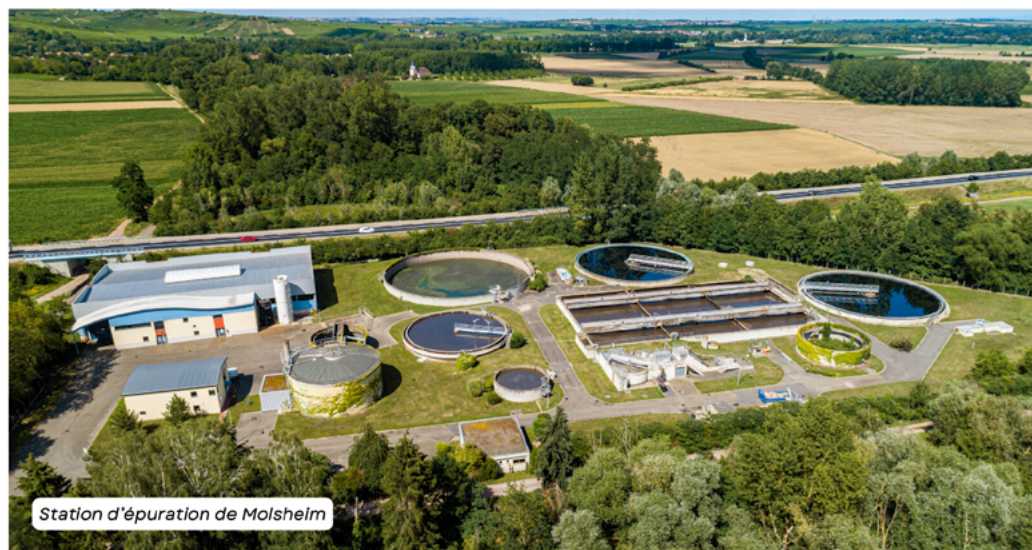
**DU NORD AU SUD**  
10,5 km

\*Sources : INSEE, Recensement de la population, 2024. Données entrées en vigueur au 1er janvier 2025.





Pierre Thielen, maire de Gresswiller et vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement



Station d'épuration de Molshelm

## Eau et Assainissement, une compétence incontournable

Interview de Pierre Thielen, maire de Gresswiller et vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'aménagement des cours d'eau

### Pourquoi avoir unifié l'eau et l'assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes ?

Unifier l'eau et l'assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes répond à plusieurs objectifs.

Cela permet d'assurer une équité entre les communes en offrant des services harmonisés et un traitement uniforme, quelle que soit leur taille ou leur localisation. La gestion est également simplifiée grâce à la centralisation, qui réduit les démarches administratives, normalise les pratiques et facilite la facturation pour tous les usagers.

### En quoi cette unification contribue-t-elle à simplifier la gestion de l'eau et de l'assainissement ?

Cette mutualisation contribue à optimiser les coûts en regroupant les ressources humaines et techniques, ce qui améliore l'efficacité des services. Elle répond aussi aux enjeux environnementaux en permettant une approche cohérente et durable pour préserver l'eau et protéger les milieux naturels.

Enfin, cette unification aide à respecter les exigences réglementaires et à anticiper les évolutions des normes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

### L'eau que nous buvons est-elle de qualité ?

Assurer la qualité de l'eau est une priorité pour la Communauté de Communes. L'eau fait l'objet de contrôles réguliers et rigoureux pour garantir sa conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Ces analyses portent sur de nombreux paramètres, notamment la présence de substances chimiques, microbiologiques et la qualité organoleptique (goût, odeur, apparence). Les résultats des contrôles sont publiés et disponibles pour les habitants sur [orobnat.sante.gouv.fr](http://orobnat.sante.gouv.fr) assurant une transparence totale.

### Concernant la compétence Eau & Assainissement, que payons-nous en réalité ?

Bien que l'eau soit une ressource naturelle gratuite, sa production, son traitement, sa distribution et son assainissement engendrent des coûts.

La Communauté de Communes fixe les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement chaque année par délibération.

Conformément au principe « L'eau paie l'eau » inscrit dans la Loi sur l'Eau de 1992, les factures permettent de couvrir les dépenses nécessaires à la gestion du service : production, stockage, distribution, traitement des eaux usées et contrôles.

Ces coûts incluent également des taxes et redevances nationales.

### Le coût de l'eau et de l'assainissement est-il élevé sur notre territoire ?

En 2024, le prix moyen d'un m<sup>3</sup> d'eau était de 4,48 € TTC (prix du service incluant les redevances de l'Agence de l'Eau et la TVA), pour une consommation de référence moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an et par abonnement.

Ce prix moyen est constitué d'une part de 2,30 € TTC pour l'eau potable et 2,18 € TTC pour l'assainissement.

### Est-ce que la Communauté de Communes investit beaucoup dans ses équipements ?

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons une capacité d'autofinancement significative. Chaque année, nous investissons entre 3 et 5 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement. Si les besoins s'en font sentir, nous pouvons augmenter cette somme dans les années à venir.

### Comment les tarifs vont-ils évoluer en 2025 ?

Les tarifs vont augmenter de 1% en 2025. Cela fait maintenant plusieurs années que le coût de l'eau et de l'assainissement augmente moins vite que celui de l'inflation. Nous avons aussi choisi de faire évoluer la facturation. Jusqu'à l'an passé, le tarif de l'eau était dégressif selon le volume d'eau consommé. Il restera désormais linéaire. Notre objectif est d'inciter les consommateurs à économiser l'eau. Cette évolution se fait à budget constant.

## La Communauté de Communes maîtrise sa gestion

- Elle est propriétaire des réseaux d'eau et d'assainissement
- Elle fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement
- Elle décide et réalise les travaux d'investissements
- Elle mène les études prospectives nécessaires



Siège de la Communauté de Communes où se situe son service Eau & Assainissement



Totem devant le bâtiment de la Communauté de Communes qui héberge les locaux du SDEA

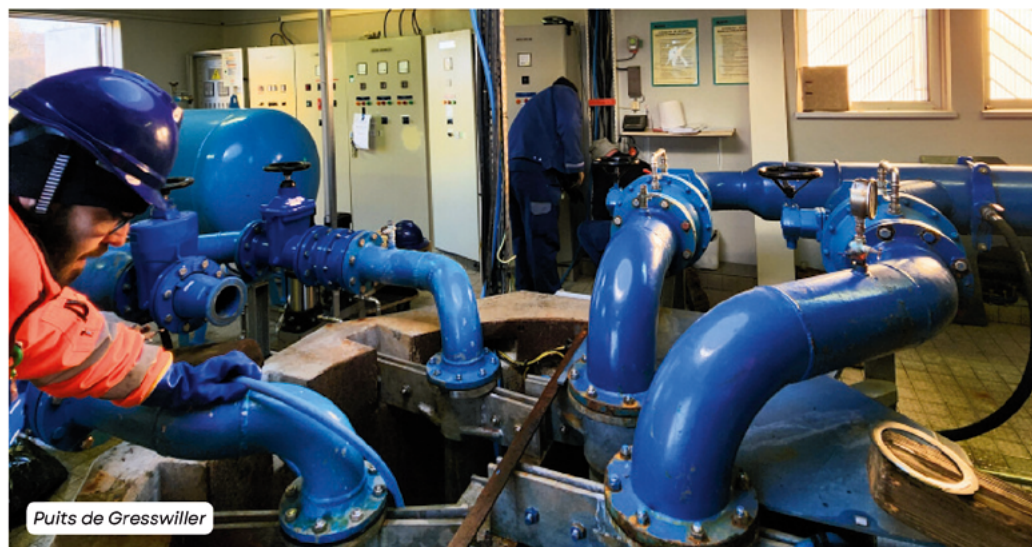
## Le SDEA, un partenaire essentiel

- Il exploite l'ensemble des installations techniques
- Il assure la facturation directe auprès des abonnés
- Il réalise les branchements pour les nouvelles constructions
- Il gère le service public de l'assainissement non collectif

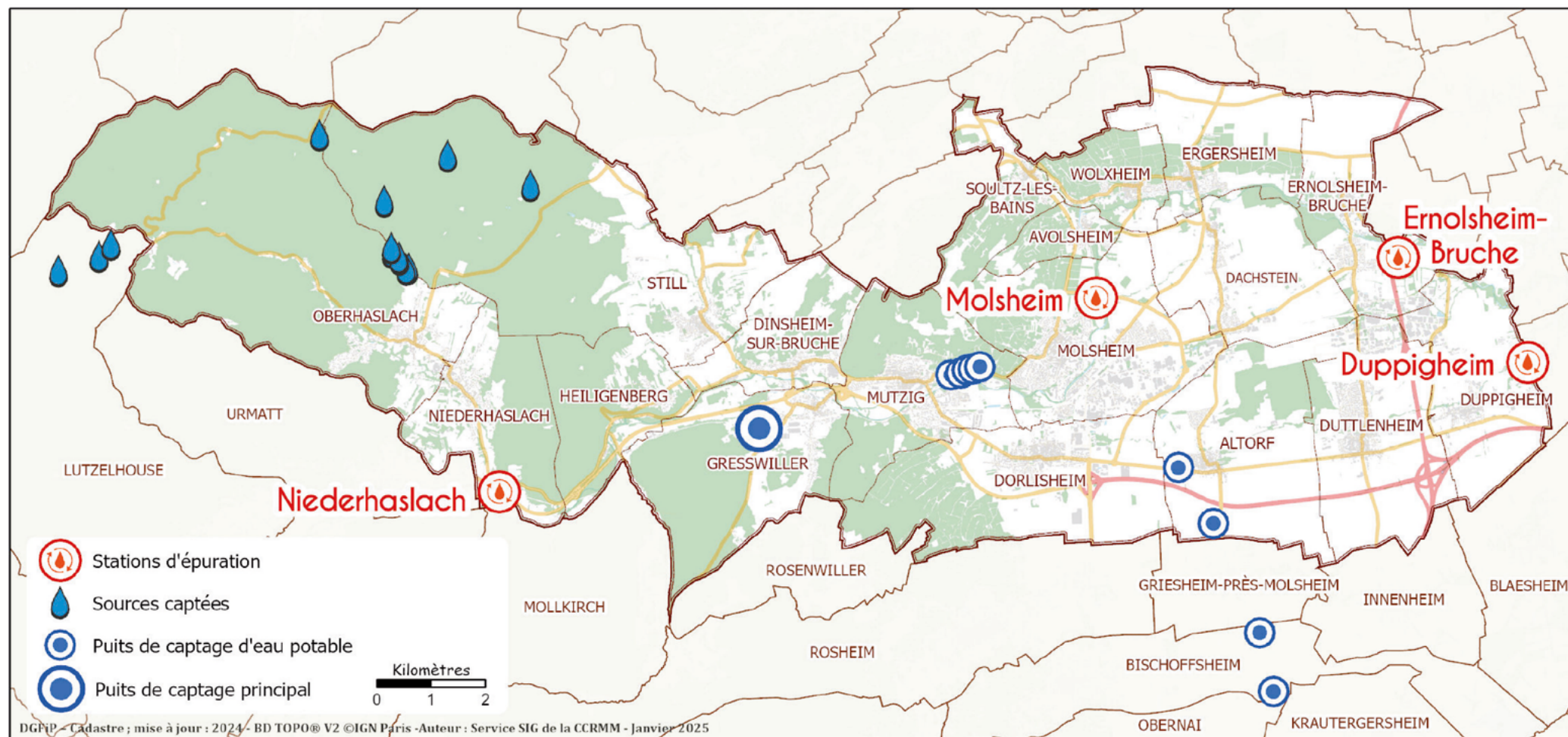




Le Service Eau & Assainissement composé de Régis Muller, Responsable Maîtrise d'ouvrage ; Carole Fumaneri, Responsable Maîtrise d'œuvre ; Thomas Diebold, Responsable Eaux Pluviales



Puits de Gresswiller



## Eau

- 41 381 habitants desservis
- 13 840 abonnés
- 2 456 382 m<sup>3</sup> distribués
- 275 000 litres d'eau consommés par heure

### Caractéristiques des ouvrages

- 9 puits
- 13 sources
- 13 réservoirs
- 3 stations de traitement
- 11 unités de désinfection
- 344 km de conduites d'eau

**683 kilomètres de réseaux d'eau et d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes.**

**Soit près de 17 mètres de réseau par habitant**

**8 640 000 € de budget d'eau et d'assainissement en 2024**

- 4 millions pour l'eau
- 4,64 millions pour l'assainissement

**Soit 205 € par habitant**

## Assainissement

- 40 526 habitants desservis
- 13 554 abonnés
- 2 145 991 m<sup>3</sup> assainis

### Caractéristiques des ouvrages

- 4 stations d'épuration
- 41 bassins d'orage
- 93 déversoirs d'orage
- 29 stations de pompage
- 8 092 bouches d'égout
- 339 km de réseaux d'assainissement

## La gestion des eaux pluviales évolue !

Depuis la dernière guerre, notre pays a construit des dizaines de milliers de kilomètres de réseaux d'assainissement. L'Etat a demandé aux communes de France de créer des réseaux unitaires qui transportent tant les eaux usées de nos habitations que les eaux pluviales. Ces dernières sont collectées par les toitures, les cours imperméabilisées ainsi que par la voirie.

Récemment, la politique publique en la matière a complètement évolué. Les eaux pluviales ne doivent plus aller vers les stations d'épuration, mais doivent être infiltrées au plus près de l'endroit où elles tombent. L'objectif est double :

- Lutter contre l'assèchement des sols et faciliter la réalimentation des nappes phréatiques

- Eviter le débordement des stations d'épuration et le reversement d'eau polluée vers le milieu naturel.

Il faudra de longues années pour atteindre tous les objectifs fixés au niveau national, mais petit à petit en additionnant des opérations, nous arriverons à améliorer la situation.

### Comment y parvenir ?

- Chez les particuliers, comme pour les entreprises et les bâtiments publics, il est possible de déconnecter les gouttières et d'envoyer l'eau vers des espaces verts.
- Pour les voiries et les parkings, il est parfois possible d'infiltrer l'eau sur place
- Dans des cas plus contraints, le recours à des techniques plus complexes est nécessaire.

Onglet « Aide Financière pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie »



Exemple de jardin de pluie à Still



# Le Système d'Information Géographique : un outil au service du territoire

Interview de Kévin Dabert et de Nicolas Delrieu

## Qu'est-ce qu'un SIG ?

Le SIG est un outil qui centralise toutes les données cartographiques du territoire de la Communauté de Communes :

- Cadastre et documents d'urbanisme,
- Réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public, de gaz, d'électricité et de télécommunication.

Le SIG permet aussi d'avoir un accès simplifié aux données relatives aux mesures de protection environnementale, aux zones de chasse, aux risques d'inondation et technologiques ainsi qu'aux zones d'activités.

## C'est un outil informatique ?

Oui, c'est clairement un outil informatique qui permet d'avoir accès à toutes les données techniques et géographiques d'une commune, d'un quartier, ou d'une rue.

Il permet de traiter chaque question soit par localisation, soit par thématique à une échelle plus vaste.

## A qui s'adresse le SIG ?

Notre SIG s'adresse aux communes, à leurs élus et aux agents du territoire qui sont confrontés à des questions techniques ou d'aménagement.

C'est un outil en constante évolution qui modernise la gestion publique et apporte simplicité et rapidité pour l'instruction d'un nombre considérable de dossiers chaque année.

## Depuis quand le SIG existe-t-il ?

La Communauté de Communes a entamé la démarche à partir de 2006 et n'a cessé de faire progresser ce service depuis l'origine.

Nous sommes aujourd'hui deux personnes pour enrichir et mettre à jour des données qui, par définition, évoluent constamment.



Kévin Dabert, responsable SIG & Informatique ; Nicolas Delrieu, technicien SIG & Informatique

## Le SIG de la Communauté de Communes va-t-il encore s'enrichir ?

Nous travaillons sur la cartographie de toutes les mesures liées à l'infiltration des eaux pluviales. Nous effectuons un recensement du patrimoine arboré urbain.

Nous travaillons aussi sur la numérisation des plans de tous les bâtiments communaux et intercommunaux.

## Le SIG sera-t-il un jour ouvert au grand public ?

Notre objectif est de rendre une partie des données accessibles à l'ensemble des concitoyens, sachant que toutes les données que nous traitons ne peuvent être publiques.

Nous envisageons de créer une application de localisation répertoriant sur notre territoire les commerces, les lieux de tourisme, les points de collecte de déchets et de biodéchets.

# Gros plan sur le Relais Petite Enfance

Interview de Valérie Gillmann, responsable

## Qu'est-ce que le RPE ?

Le Relais Petite Enfance, préalablement dénommé Relais Assistentes Maternelles est :

- un lieu d'information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- un lieu d'accompagnement pour les démarches administratives relatives à l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le)
- un lieu d'animation pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte référent (assistant(e) maternel(le), parent, grand-parent...)
- un espace d'échanges et de professionnalisation pour les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s
- un lieu d'information pour toute personne souhaitant exercer le métier.

## Quelle est la fréquentation du RPE ?

614 familles ont sollicité l'accompagnement de ce service intercommunal, public et gratuit en 2023.

189 matinées d'éveil ont été organisées bénéficiant à 249 enfants : L'occasion pour les tout-petits de faire l'expérience de temps collectifs avant leur entrée en école maternelle.

75 parents ont pu participer avec leurs enfants à des temps d'accueil parents/enfants les mercredis matin.

115 assistant(e)s maternel(le)s ont échangé régulièrement lors des temps d'éveil et de formation proposés en matinée, le week-end ou en soirée.

236 assistant(e)s maternel(le)s actifs sur le territoire étaient en lien avec le RPE en 2024.

<https://rpe.cc-molsheim-mutzig.fr/>  
[rpe@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:rpe@cc-molsheim-mutzig.fr)  
03 88 49 55 95



Josy Cucci, secrétaire ; Valérie Gillmann, responsable ; Stéphanie Hernandez, auxiliaire de puériculture

## De quels moyens dispose le RPE ?

Notre service est composé de 2 professionnelles de la petite enfance à temps plein et d'une secrétaire à mi-temps.

Nous disposons depuis 2016, d'un espace dédié à l'accueil des enfants de moins de 3 ans et du matériel éducatif adapté à leur développement.

Ponctuellement, des intervenants extérieurs sont sollicités pour diversifier nos propositions au public

(psychomotricienne, musicienne et autres professionnels de la petite enfance).

## Comment le RPE est-il financé ?

Le RPE est financé par la Communauté de Communes qui bénéficie de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.

Le RPE propose des actions de soutien à la parentalité (conférences, cafés parents, temps d'accueil parents-enfants) qui font l'objet d'un financement CAF spécifique.



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  
2 route Ecospace - B.P. 93077 - 67125 MOLSHEIM Cedex

Tel : 03 88 49 82 58 - Fax : 03 88 49 38 14  
Mail : [secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr)  
web : [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la publication : Laurent FURST, Président  
Rédaction & Mise en page : Chloé GALZI, Responsable Communication et le personnel de la Communauté de Communes  
Impression : Imprimerie Aura Chryss Molsheim  
Dépôt légal à parution